RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Commune d'Alénya
Accusé de réception en préfecture
066-216600023-20260420-CM2004DEL20265-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Conseil Municipal du 20 Avril 2026
DELIBERATION N° 2026 - 35

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 10 avril 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Monsieur TOLOSA Michel, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame DESTAVILLE Marie-Ange, Monsieur NADLER Florent, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam, Monsieur MONNIER Adrien

Procurations :
Madame RESSEGUIER Sarita à Madame VALENZUELA Hélène
Madame FROMENT Isabelle à Monsieur GIRBAL Alain
Madame MITIDIERI Elisabeth à Madame PEREZ-BISE Audrey
Madame SERRANO Corine à Madame DESTAVILLE Marie-Ange
Monsieur GACON Mathieu à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Secrétaire : Monsieur MONNIER Adrien

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE SANTE D'ALENYA » 2026

Le Maire donne lecture du Budget Primitif du budget annexe « Centre de Santé d'Alénya » 2026 qui est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement :

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses :

Section **FONCTIONNEMENT :**	**489.260,28€**
Section **INVESTISSEMENT :**	**17.994,00€**

VOTE :

Section **FONCTIONNEMENT :**

POUR : 27 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Section **INVESTISSEMENT :**

POUR : 27 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 22 avril 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naitre une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *télérecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE D'ALENYA 66200 Pyrénées-Orientales